

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 14 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DPA 55** Avenant au contrat de subvention passé avec la Banque européenne d'Investissement pour le projet de performance énergétique dans les écoles.

**M. René DUTREY, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DPA 50 en date des 5 et 6 juillet 2010 ayant notamment porté autorisation de constituer un dossier de demande de subvention auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de signer le cas échéant le contrat d'aide correspondant ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant au contrat de subvention passé avec la Banque européenne d'Investissement pour le projet de performance énergétique dans les écoles ;

Vu le projet d'avenant joint à la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par Monsieur René DUTREY au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant au contrat de subvention passé avec la Banque européenne d'Investissement pour le projet de performance énergétique dans les écoles.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.